

FICHE DE SECURITÉ PROTOCOLE

-

POLITIQUE EHS

2016



IMERYS
TRANSFORM TO PERFORM

PÉRIMÈTRE ET EXCEPTIONS

La politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) s'applique à tous les sites d'IMERYS.

CONTENU

1. Chaque entreprise désignera une personne responsable de l'évaluation des produits neufs ou modifiés pour identifier les exigences réglementaires applicables et les risques physiques potentiels et risques pour la santé. La personne responsable de cette évaluation aura des compétences liées à l'expérience, l'éducation ou la formation.
2. Le Groupe IMERYS veillera à contrôler les exigences réglementaires applicables et à informer les sites de tout changement significatifs.
3. Une fiche de sécurité sera créée et fournie aux clients chaque fois qu'un produit présente un risque physique inhérent, ou pour la santé ou quand cela est imposé par les exigences réglementaires.
4. Les fiches de sécurité seront conformes aux exigences réglementaires et aux normes en vigueur dans le secteur. En l'absence d'exigences réglementaires ou de normes en vigueur dans le secteur, la fiche de sécurité sera conforme aux directives établies dans l'Annexe 4 du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), 5e édition révisée, Nations Unies, 2013.
5. Afin de favoriser l'uniformité des pratiques d'Imerys en ce qui concerne les matériaux sensibles, le Groupe IMERYS émettra des recommandations écrites, incluant un langage spécifique à utiliser dans les fiches de sécurité pour les matériaux sensibles et des recommandations pour s'aligner aux précédents établis par des organisations professionnelles (p. ex., l'Association des Minéraux Industriels).
6. Les fiches de sécurité seront révisées et mises à jour dès que nécessaire afin de refléter les modifications apportées en vertu des exigences réglementaires applicables, et/ou au moins une fois tous les trois ans.